

**UNITED NATIONS**  
**United Nations Stabilization**  
**Mission in Haiti**



**NATIONS UNIES**  
**Mission des Nations Unies pour**  
**la Stabilisation en Haïti**

**MINUSTAH**  
**Section des Droits de l'Homme**

**RAPPORT MENSUEL – AOUT 2009**

**I. Résumé**

- Suite au vote par la chambre des députés d'une loi fixant le salaire minimum à 125 HTG (soit 3 USD), nombreuses protestations estudiantines revendiquant le maintien du salaire minimum à 200 HTG (soit 5 USD) ont eu lieu à Port-au-Prince
- La commission présidentielle de réflexion sur le renforcement de la sécurité a publié son rapport recommandant la création d'une nouvelle force de sécurité pour appuyer la police nationale d'Haïti (PNH)
- L'usage excessif d'armes à feu par les officiers de la PNH a constitué un sujet d'inquiétude pour la Section des Droits de l'Homme (SDH) au cours de la période en revue
- Le lynchage continue d'être un phénomène généralisé en Haïti, plusieurs cas ont été enregistrés au cours du mois d'août

**II. Développements en matière politique et sociale**

1. Après les objections du Président de la République, René Préval, à la loi fixant le salaire minimum à 200 HTG, la chambre basse du Parlement s'est réunie le 4 août pour statuer sur ses nouvelles propositions. A l'issue du vote, les députés ont approuvé le rapport de la commission des affaires sociales fixant le salaire minimum à 150 HTG (soit 4 USD). Toutefois, certains députés se sont empressés de contester la validité de ce vote, dénonçant au passage son caractère illégal et anticonstitutionnel. Des étudiants et des ouvriers ont également manifesté à Port-au-Prince pour exiger le maintien du salaire minimum à 200 HTG. Lors d'une nouvelle séance plénière de la chambre basse en date du 18 août, les députés ont finalement approuvé les objections du Président Préval en fixant le salaire minimum à 125 HTG pour les activités de sous-traitance et 200 HTG pour les autres secteurs industriels et commerciaux.

2. Le 6 août, la Commission présidentielle de réflexion sur le renforcement de la sécurité a présenté son rapport au Président Préval. Elle préconise notamment la création d'une nouvelle force de sécurité pour appuyer la PNH dans sa mission. Selon la Commission, cette nouvelle force aurait pour mission de sécuriser les frontières, de protéger l'environnement, de combattre le trafic de drogue et d'intervenir en cas de désastres naturels.

3. Lors de sa séance plénière du 18 août, le Sénat a ratifié le choix de Mario Andrésol comme Directeur général de la PNH pour un nouveau mandat de trois ans. M. Andrésol s'est engagé à œuvrer en faveur de l'amélioration des conditions de vie des policiers ainsi qu'à la professionnalisation de l'institution policière.

4. Le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon, a nommé, le 11 août, le Docteur Paul Farmer au poste d'Envoyé spécial adjoint pour Haïti. Ce choix a été salué par le Président Préval et l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour Haïti, William J. Clinton. L'un et l'autre ont souligné l'engagement du Docteur Farmer dans l'amélioration des systèmes de santé en faveur des populations pauvres d'Haïti au cours des vingt dernières années.

### III. Développements majeurs en matière des droits de l'homme

5. Le manque d'accès aux services sociaux de base notamment celui relatif au droit à un salaire décent<sup>1</sup> pour une majeure partie de la population haïtienne continue de constituer une sérieuse menace pour la stabilité du pays. En effet, des manifestations estudiantines réclamant le maintien du salaire minimum à 200 HTG se sont poursuivies tout au long du mois d'août. Les étudiants ont été rejoints dans leur mouvement par certains ouvriers du secteur de la sous-traitance. Ces manifestations ont connu une tournure violente dans la journée du 10 août au cours de laquelle des véhicules ont été incendiés alors que d'autres ont été sérieusement endommagés. Une quarantaine de manifestants avaient été arrêté et conduit au commissariat de Port-au-Prince, la majeure partie d'entre eux ont été relâché dans la même journée ou les jours qui ont suivis à l'exception de 2 individus. Ces derniers étaient toujours détenus au pénitencier national au moment de la rédaction du présent rapport. Ces incidents violents ont également paralysé la situation au centre ville de Port-au-Prince et ont contraint les entreprises de sous-traitance à suspendre momentanément leurs activités pour des raisons de sécurité.

6. Des manifestations ont été également rapportées à Lascahobas (département du Centre) où la population locale a érigé des barricades du 2 au 4 août pour exiger la fourniture de l'électricité dans la ville. L'intervention des forces de la MINUSTAH pour dégager les routes bloquées a provoqué une réaction violente des manifestants qui s'en sont pris aux militaires en leur lançant des pierres. Ces derniers ont répliqué avec des tirs de sommations afin de les disperser. Un manifestant a été tué et cinq autres blessés au cours de cet affrontement. A l'issue de l'enquête préliminaire menée conjointement par l'Unité Spéciale d'Enquête de la Section Sécurité de la MINUSTAH et la SDH (du 7 au 12 août), il a été conclu qu'une quelconque implication des forces de MINUSTAH dans cet incident était à exclure.

7. Devant ce malaise social, les équipes régionales de la SDH ont continué à organiser des rencontres avec les représentants des organisations de la société civile et les autorités locales dans le cadre du nouveau programme de la SDH portant sur l'observation des politiques publiques et des budgets de l'Etat. L'objectif poursuivi est d'engager les *leaders* de la société civile, au travers d'une approche constructive et non-violente, à prendre activement part dans le processus décisionnel au niveau de leurs communautés respectives. Des rencontres ont été organisées à Fort-Liberté et Capotille (département du Nord-est) ainsi qu'à Gros-Morne et Petite

---

<sup>1</sup> Cf. Article 7 du Pacte International relative aux droits économiques, sociaux et culturels.

Rivière de l'Artibonite (département de l'Artibonite). Les discussions ont porté notamment sur le Document de stratégie nationale pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSNCRP 2008-2010) ainsi que sur la nécessité pour la société civile d'intégrer les espaces de discussion existants, notamment les tables de concertation départementales et sectorielles, afin d'influer de manière positive sur les décisions à prendre. Une centaine de participants issus du mouvement associatif ainsi que certaines autorités locales ont pris part à ces rencontres dans les deux régions.

8. Dans le domaine des droits civils et politiques, les principales violations des droits de l'homme enregistrées pendant la période en revue ont été liées essentiellement au manque de professionnalisme de certains agents de la PNH. La SDH a noté avec préoccupation une recrudescence des cas d'usage excessif d'armes à feu par des agents de la PNH. Selon les témoignages recueillis par la SDH, ces atteintes au droit à la vie et au droit à l'intégrité physique sont la conséquence d'un usage excessif de leurs armes à feu par certains agents de la PNH. Cinq cas différents ont été rapportés à la SDH dans lesquels trois personnes ont péri et quatre autres blessées. A titre d'illustration, le 18 août, un agent de l'Unité départementale de maintien de l'ordre (UDMO) a ouvert le feu sans raison apparente, tuant une personne et blessant une autre lors d'un match de football à Port-au-Prince.

9. La recrudescence de tels actes nécessite de la part des autorités la prise de mesures urgentes pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Tout en saluant la réactivité nouvelle et la volonté affichée de la part de l'Inspection générale de la police nationale d'Haïti (IGPNH) de donner suite aux plaintes des victimes de violations des droits de l'homme impliquant des policiers, la SDH préconise l'ouverture d'enquêtes judiciaires afin que les auteurs desdits actes puissent en répondre devant la justice.

10. La Section a également continué de relever des cas de lynchage, conséquence de la volonté sans cesse accrue de certains citoyens de se rendre justice eux-mêmes. Six cas ont été documentés par la SDH durant le mois d'août. A titre illustratif, un homme accusé de sorcellerie et détenu au commissariat de Police de Carice (département du Nord-est) a été tiré de force de sa cellule par la population locale qui l'a battu à mort le 4 août. Les quatre agents de police présents au commissariat au moment des faits ont été incapables de contenir la foule et de sauver la victime. Aucune enquête n'avait encore été ouverte pour traduire en justice les auteurs de cet acte au moment de la rédaction de ce rapport. Dans le département de l'Artibonite, 5 cas de lynchages ont été enregistrés pour le seul mois d'août dans trois localités différentes à savoir, Ravine Gros-Morne, Fond-Alzan et Grand-Savane. Ces lynchages ont été principalement motivés par des allégations de sorcellerie et/ou de vol.

11. La SDH note que l'inaction des autorités policières et judiciaires dans la plupart des cas de lynchage donne une certaine légitimité à leurs auteurs. Les équipes régionales de la SDH continuent de rencontrer les autorités afin d'impulser une prise de conscience du caractère intolérable de ces actes et la nécessité de poursuivre en justice leurs auteurs.

12. La justice pour mineurs en conflit avec la loi constitue une autre source d'inquiétude pour la SDH. Au cours du mois d'août, les équipes régionales de la SDH ont rapporté des cas de détention d'enfants mineurs dans les mêmes cellules que les adultes. Le 6 août, la SDH a relevé la présence à la prison civile de Hinche d'un mineur de 14 ans, détenu pour vol depuis le 20

juillet et ce en violation des normes internationales en la matière. L'équipe régionale de la SDH à Port-au-Prince a fait le même constat au commissariat de police de Petit-Goâve. A la suite des interventions de la SDH, cinq enfants mineurs en conflit avec la loi ont été remis en liberté entre le 7 et le 25 août dans la juridiction du Cap-Haïtien. Par ailleurs, la SDH salue l'inauguration le 4 août d'un Tribunal pour enfants au Cap-Haïtien. Cette initiative contribuera à améliorer la situation des enfants en conflit avec la loi dans cette juridiction.

#### **IV. Activités droits de l'homme menées par la Section**

##### **A. Activités de sensibilisation**

13. Le 12 août, la SDH a participé à la célébration de la journée internationale de la jeunesse aux Gonaïves. A cette occasion, une conférence-débat a été organisée au Centre Multimédia à l'intention de 30 jeunes, membres de diverses associations, sur le thème du réchauffement climatique et ses conséquences en matière des droits de l'homme.

14. Le 18 août, la SDH au Cap-Haïtien a fait une présentation sur son mandat et ses activités à une centaine de membres du « Club espaces jeunes », à l'occasion de la cérémonie de clôture des camps d'été, organisés au Centre multimédia de la MINUSTAH.

##### **B. Renforcement des capacités des partenaires locaux**

15. La SDH a organisé, du 1 au 2 août aux Cayes, la dernière session d'une série de formations sur le thème des droits de l'homme dans le milieu carcéral au bénéfice de 41 agents de l'administration pénitentiaire des prisons des Cayes et Damassin. La formation avait pour objectif de familiariser les agents de l'administration pénitentiaire avec les normes nationales et internationales garantissant les droits des personnes détenues.

16. Les 6, 12 et 19 août, la SDH a organisé des séances d'information sur l'Examen périodique universel (EPU) à l'intention de près de 115 membres d'organisations de la société civile de Petit-Goâve, Ouanaminthe et Hinche. Les présentations ont porté sur le rôle du Conseil des droits de l'homme, les principes et mécanismes de l'EPU, les méthodes de préparation des rapports et leur format ainsi que le respect du calendrier de soumission desdits rapports.

17. Au travers du groupe de protection qu'elle coordonne, la SDH est intervenue à l'atelier de formation organisé par la Direction de la protection civile à Moulin-sur-mer du 17 au 22 août, à l'intention de trente gestionnaires d'abris provisoires issus des différentes communes du pays. La présentation de la SDH portait sur les principes généraux de protection applicables dans les abris. Un accent particulier a été mis sur la protection des groupes vulnérables tels les personnes handicapées, les femmes et les enfants.

18. Les 25 et 26 août, la SDH a organisé, en collaboration avec l'Unité de conseil au personnel de la MINUSTAH, une formation des formateurs au bénéfice de 60 directeurs d'écoles de Cité-Soleil (Département de l'Ouest) sur les principes des droits de l'homme et l'estime de soi. Les participants ont été également conviés à une série d'exercices pratiques en rapport avec les thèmes développés.

## V. Conclusion

19. Les manifestations, parfois violentes, qui ont éclaté au cours du mois d'août démontrent l'urgence pour le gouvernement haïtien, avec l'appui de la communauté internationale, à intervenir dans le domaine des droits économiques et sociaux pour garantir l'accès aux services sociaux de base à la majorité de la population qui en est dépourvue.

20. La SDH entend continuer à accompagner les efforts du gouvernement dans ce domaine à travers son programme de monitoring des politiques publiques. Le consensus qui continue à se dégager des discussions engagées avec les organisations de la société civile et les représentants du gouvernement autour de ce programme constitue un atout important pour sa mise en œuvre. L'implication des *leaders* de la société civile dans le processus décisionnel au niveau de leurs communautés constituerait une étape importante vers la réalisation progressive des droits économiques et sociaux en faveur de la population.